



**Communiqué de presse de l'Union
Luxembourgeoise des
Consommateurs**



(Lëtzebuenger Konsumenteschutz)

L'ULC critique les tarifs abusifs du syndicat des déchets SIDEC

Le SIDEC (Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets) a récemment augmenté – sans préavis – le tarif de la collecte des déchets de 60%, avec effet rétroactif au 1er juillet. Les responsables du SIDEC invoquent la hausse des prix de l'énergie et l'inflation générale comme raisons principales de cette mesure, qui touche tout de même quelque 140.000 citoyens. Pour l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs (ULC), la démarche du SIDEC est toutefois totalement disproportionnée et inacceptable.

« Le fait que l'on puisse gagner de l'argent avec des déchets n'est pas nouveau. Mais avec l'augmentation toute récente des prix du SIDEC, ce phénomène prend une toute nouvelle dimension. C'est de l'usure pure et simple qui n'a rien à voir avec une adaptation tarifaire compréhensible et transparente", déclare Nico Hoffmann, président de l'ULC.

Pour justifier l'explosion des prix de la poubelle grise, le SIDEC évoque dans la presse les déficits importants des années précédentes. Pour l'année 2023, le syndicat des déchets mentionne par exemple 19 millions d'euros de dépenses pour environ 15 millions d'euros de recettes. Ces chiffres ne peuvent toutefois pas être vérifiés. Le dernier rapport annuel publié par le SIDEC avec des données financières de base date de 2021, mais il en ressort au moins que les dépenses administratives ont presque doublé entre 2017 et 2021, passant d'environ 1,91 million d'euros à environ 3,67 millions d'euros.

« En ce qui concerne les prestations, la situation est différente. Car même si le SIDEC affirme n'avoir procédé à aucune augmentation de tarif depuis 2015, ce n'est pas tout à fait vrai. Comme nous l'ont rapporté plusieurs membres, depuis 2020, les poubelles ne sont vidées que toutes les deux semaines et non plus une fois par semaine. Pour un tarif identique, cela correspond clairement à une augmentation de prix cachée et également non négligeable », explique Nico Hoffmann, président de l'ULC.

En tout état de cause, l'ULC estime que la récente augmentation des tarifs est disproportionnée par rapport aux services fournis et constitue une charge inacceptable pour les citoyens. C'est pourquoi nous demandons, entre autres, les mesures suivantes :

- **Transparence en matière de structure des coûts** : Nous demandons au SIEDEC de divulguer de manière complète et détaillée les raisons de l'augmentation des tarifs. Les citoyens concernés ont le droit de savoir quelles sont exactement les augmentations de coûts qui rendent cette hausse nécessaire.
- **Contrôle indépendant** : Il serait important qu'un organe de contrôle indépendant examine les tarifs et la structure de coûts sous-jacente. Ce contrôle externe devrait garantir que l'augmentation est justifiée et correspond aux coûts réels.
- **Introduction progressive de nouveaux tarifs** : Si une augmentation des tarifs est inévitable, nous demandons une adaptation progressive sur une période raisonnable. Une charge immédiate et totale est inacceptable et doit être évitée.
- **Remboursement des frais excessifs** : Si le contrôle indépendant révèle que l'augmentation des tarifs n'est pas justifiée, nous demandons le remboursement immédiat des frais excessifs déjà payés. En outre, une réduction des futurs tarifs doit être effectuée.

L'ULC appelle le SIEDEC à prendre conscience de sa responsabilité envers les citoyens des 45 communes concernées et à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour corriger l'augmentation excessive des tarifs.

Communiqué par l'ULC le 20.8.2024

Contact pour la presse : Marc Bourkel, Chargé de communication, tél. +352 49 60 22-504, mb@ulc.lu
ou Myriam Riehl, Secrétariat ULC, tél. +352 49 60 22-202, mr@ulc.lu